

# COMMUNIQUE DE PRESSE

**Date :** Janvier 2008

**Objet :** Prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Oullins démarrage de l'Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

**Le SYTRAL engage le prolongement de la ligne de métro B depuis la station Stade de Gerland jusqu'à la gare d'Oullins. Conformément à la loi, le projet est soumis à une enquête publique qui se déroulera du 7 janvier au 8 février 2008.**

La procédure sera ouverte du 7 janvier au 8 février 2008 inclus. Elle se déroulera dans les mairies directement concernées par le projet : Oullins, 7<sup>e</sup> arrondissement ainsi qu'à la mairie centrale de Lyon, et au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise (SYTRAL).

Dans chaque site, les personnes le désirant auront la possibilité de consulter le dossier du projet et pourront consigner leur avis et leurs remarques dans le registre ainsi que rencontrer le commissaire enquêteur Daniel Herin, à l'occasion de ses permanences.

Les observations peuvent également être adressées au maire ou au commissaire enquêteur, elles peuvent aussi être faites sur le site du SYTRAL : [www.sytral.fr](http://www.sytral.fr)

Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera le procès-verbal de l'opération et son avis sur l'emprise des ouvrages projetés dans le cadre de l'enquête parcellaire.

Dans un délai de six mois à compter de la date d'ouverture de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à la déclaration d'utilité publique de l'opération (DUP).

Les rapports et les conclusions rédigés par le commissaire enquêteur pourront être consultés à la Préfecture du Rhône, à la mairie centrale de Lyon, à la mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, à la mairie d'Oullins et au SYTRAL

### Consultation du dossier et permanences de Daniel Hérin

- Mairie centrale de Lyon – Direction des déplacements urbains  
198, avenue Jean-Jaurès – 69007 Lyon
  - du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
  - *permanence du commissaire enquêteur : le 22 janvier de 10h à midi*
- Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon
  - du lundi au vendredi de 8h45 à 16h45
  - *permanence du commissaire enquêteur : le 15 janvier de 14h 30 à 16h 30*
- Mairie d'Oullins (siège de l'enquête) – Service de l'Urbanisme
  - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
  - *permanence du commissaire enquêteur le 7 janvier de 14h 30 à 16h 30 et le 8 février de 14h 30 à 16h 30*
- au siège du SYTRAL 21, Boulevard Vivier Merle – 69003 Lyon
  - du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
  - *permanence du commissaire enquêteur le 9 janvier de 10h à midi et le 30 janvier de 15h à 17h*